

AXE 1

Structuration des filières de la production et de la distribution : rendre visible et faciliter l'accès à l'offre de produits alimentaires locaux

- AI.1** - Créer un espace collectif et solidaire dédié à la transformation, au conditionnement et au stockage
- AI.2** - Créer une poissonnerie (notamment dédiée à la restauration collective)
- AI.3** - Développer des solutions de mise en lien entre producteurs et métiers de bouche/ distributeurs
- AI.4** - Faciliter l'approvisionnement en produits locaux : visibilité et démocratisation des produits locaux

E
N
J
E
U
X

- Permettre le développement de filières alimentaires durables entre la production et la consommation (notamment en matière de débouchés et commercialisation des produits),
- Favoriser les outils pour une meilleure accessibilité géographique de l'offre alimentaire locale,
- Mutualiser la distribution et permettre la création d'outils collectifs de transformation.

Depuis 2016, la Région Occitanie décline les orientations du programme national de l'alimentation dans son Plan Régional pour l'Alimentation (PRA). L'un des axes stratégiques se nomme « soutenir une production et une consommation responsables et lutter contre le gaspillage alimentaire ». Par ailleurs, ce 1ère axe du PAT « Structuration des filières alimentaires et agricoles » touche notamment au maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, à la structuration des filières et de leurs débouchés, etc.

A.1.1 - CRÉER UN ESPACE COLLECTIF ET SOLIDAIRE DÉDIÉ A LA TRANSFORMATION, AU CONDITIONNEMENT ET AU STOCKAGE

Pourquoi cette action ?

Pour limiter les déplacements et le temps de livraison des produits transformés, optimiser les coûts et mutualiser certains outils de la chaîne alimentaire, le territoire Vidourle Camargue pourrait se doter d'un espace collectif de type tiers-lieu qui serait également source d'emploi, notamment par l'insertion.

Les étapes clés :

- Identification des friches avec l'accompagnement de la SAFER pour identifier les espaces ou terrains constructibles, biens vacants sans maître;
- Étude de faisabilité pour connaître la pérennité du projet;
- S'inscrire dans une démarche d'économie sociale et solidaire en corrélant ce projet avec des structures d'insertion > source d'emploi/ animation territoriales

Les résultats attendus :

- > Un territoire qui offre des équipements et des outils collectifs
- > La diversité et la transformation des produits agricoles est facilitée
- > Optimiser le temps de travail des agriculteurs (gain de temps et d'argent par des services mutualisés)
- > Permettre de mobiliser du foncier dans le cadre de la réalisation de projets

Financements possibles :

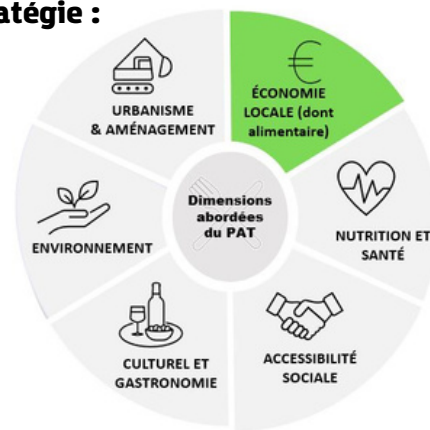
Région Occitanie, LEADER, EPCI, BPI France, ADEME, AIRDIE, Banque des territoires, communes

Exemple sur un autre territoire :

Projet d'installation, d'agriculture bio, de transformation et de commercialisation à Saint-Dionizy (Gard) - SCIC Bio-Rhony

Destinée à soutenir l'installation de jeunes agriculteurs, tout en garantissant un approvisionnement de produits bio, en circuit court, la structure, portée par une myriade de partenaires et collectivités, a prévu une boutique de vente mais surtout 4 ateliers-relais agricoles pour que les agriculteurs puissent bénéficier d'un espace mutualisé et outillé pour transformer, conditionner et stocker leurs produits.

Rapport à la stratégie :



Porteur de projets :

- Producteurs
- Transformateurs

Partenaires :

- Collectivités territoriales
- CIVAM
- ADDEARG
- Consulaires : CCI/ CMA
- Institutionnels : CD30 et 34, Région
- Chantiers d'insertion/ Centre socio-culturel

Quelques chiffres :

0 outil/atelier pour la transformation des produits agricoles/ 2 abattoirs présents dans le Gard ou aux frontières départementales mais pas à proximité du territoire (Alès et Tarascon)/ De plus en plus d'artisans et de producteurs qui souhaiteraient valoriser leur production agricole brute.

A.1.2 - CRÉER UNE POISSONNERIE (NOTAMMENT DÉDIÉE A LA RESTAURATION COLLECTIVE)

Pourquoi cette action ?

Le territoire dispose du 1er port de pêche chalutière en méditerranée française. Une partie importante des ressources issues de la pêche s'exportent au-delà du territoire sans avoir été transformées. La mise en place d'une stratégie qui permette de conserver la valeur ajoutée des produits de la pêche sur le territoire peut s'avérer très lucrative et répondre en partie à la problématique de l'emploi. Cette stratégie se traduit par des actions qui vont permettre de développer la commercialisation des produits issus de la pêche en circuit court, ainsi que de transformer ces ressources au sein même du territoire

Les étapes clés :

- Recherche et reconquête des friches industrielles ainsi que des baux emphytéotiques = 1ère condition pour envisager par la suite l'installation d'un atelier de transformation.
- Identifier les potentiels débouchés en matière de restauration collective (sur le territoire du PETR, hors du territoire côté Hérault + Gard)

Les résultats attendus :

- > Encourager les pêcheurs à être acteurs dans la transformation et la commercialisation de leurs produits
- > Transformation des produits issus de la pêche à l'intérieur du territoire
- > Restauration collective qui peut désormais s'approvisionner en poisson local
- > Faciliter le développement et la commercialisation des produits issus de la pêche en circuits courts
- > Augmentation de la part de poisson pêché proposé sur les étals, en restauration collective et privée
- > Développement d'une activité professionnelle en insertion autour des métiers de la transformation.

Financements possibles :

Région Occitanie, LEADER, EPCI, BPI France, ADEME, AIRDIE, Banque des territoires

Exemple sur un autre territoire :

SAS Terre et Mer, financé par le GALPA Lagune de Thau et sa bande côtière

En 2018, a été créée une société en action simplifiée (SAS) baptisée Terre et Mer. Cette entreprise d'insertion associée à parité Croix rouge insertion-Capdife et la Criée d'Agde. Elle a pour vocation d'une part de valoriser des poissons actuellement mal connus des consommateurs, en proposant des produits prêts-à consommer et prêts-à-cuire, d'autre part, de permettre à des personnes en situation d'exclusion un retour à l'emploi de droit commun en favorisant leur employabilité....

Rapport à la stratégie :



Porteur de projets :

- Pêcheurs
- Collectivités territoriales

Partenaires :

- Collectivités territoriales
- Organismes professionnels : SOCOMAP, La Graulenne, etc.
- Consulaires : CCI/ CMA
- Institutionnels : CD, Région
- Chantier d'insertion/ Centre socio-culturel

Quelques chiffres :

Le Grau du Roi = 1er port de pêche chalutière en Méditerranée française/ Sur le territoire, seules 4 caisses de poissons sur 10 débarquées à la criée du Grau du Roi restent sur le territoire mais sont peu valorisées pour la consommation humaine...

A.1.3 - DÉVELOPPER DES SOLUTIONS DE MISE EN LIEN ENTRE PRODUCTEURS ET MÉTIERS DE BOUCHE/DISTRIBUTEURS

Pourquoi cette action ?

Vouloir s'engager dans les circuits-courts, certes, mais comment et où s'approvisionner quand on est artisan, distributeur, transformateur ? Voici une question que se posent fréquemment les artisans et autres acteurs locaux ayant été interrogés dans le cadre du diagnostic. Par cette action, l'idée serait donc de faciliter la mise en lien des acteurs sur le territoire, en tant que chaînon nécessaire à la structuration des réseaux de circuits locaux. Sur l'arc méditerranéen, à la croisée de la Provence et du Languedoc, le territoire Vidourle Camargue bénéficie d'une forte affluence touristique, se justifiant notamment par la multitude des établissements de restauration. Au total, ce sont plus de 600 restaurants recensés, donc autant d'opportunités pour convaincre et engager ces acteurs locaux vers une démarche alimentaire éco-responsable.

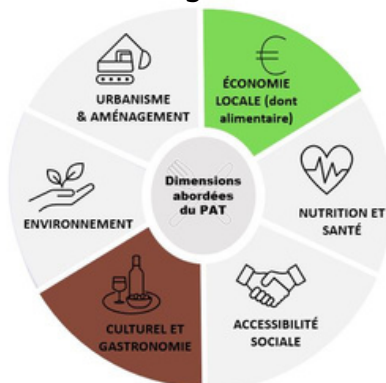
Les étapes clés :

- Première enquête plus approfondie auprès de l'ensemble des professionnels sur leurs besoins en produits locaux, intégrant notamment les limites rencontrées dans la valorisation des produits locaux et de différents circuits courts de commercialisation présents sur le territoire.
- Poursuivre et développer la mise en relation des restaurants collectifs publics avec les producteurs locaux
- Préciser les attentes des restaurateurs privés et envisager des actions ciblées > création d'un moyen de reconnaissance des restaurateurs engagés dans une démarche locale (macarons à coller par exemple..., identifier la part d'approvisionnement en poisson local par ses restaurateurs, création de doggybags, etc.)
- Communiquer auprès des artisans et restaurateurs sur l'intérêt et la plus-value des produits locaux ainsi que sur la façon de les promouvoir auprès de la clientèle.
- Organisation d'événementiels annuels qui permettent la rencontre entre producteurs et acteurs de la distribution individuelle et collective (SpeedDating par types de produits, de filières...) qui permettrait de faire concorder l'offre locale avec la demande...
- Plateforme numérique qui permette aux acteurs de la restauration collective et privée de pouvoir s'approvisionner facilement à l'échelle locale...et pour les producteurs, de pouvoir valoriser davantage leur production localement. Nécessite une organisation logistique mutualisée (Blablacar de l'alimentation locale) > partir de l'existant et des applications mobiles qui existent.

Les résultats attendus :

- > Organisation d'au moins 1 évènement et/ou 1 rencontre entre acteurs chaque année
- > Évaluation de la pertinence de ces temps forts
- > Permettre de nouvelles pratiques d'achat et inviter les restaurateurs à aller dans cette démarche, celle du manger mieux, gaspiller moins...
- > Une restauration hors domicile qui s'améliore en qualité
- > Améliorer la connaissance de l'offre locale auprès des restaurateurs, distributeurs, transformateurs du territoire.

Rapport à la stratégie :



Financements possibles :

Région Occitanie, LEADER, EPCI, Banque des territoires

Porteur de projets : Partenaires :

- PETR comme coordinateur des actions mises en œuvre
- Collectivités territoriales
- Producteurs (dont associations) et grandes surfaces
- Consulaires : CCI/ CMA
- Institutionnels : CD30 & 34

Quelques chiffres :

Environ 200 artisans/commerçants qui développent des gammes de produits locaux / Près de 550 établissements de restauration dont la majorité se trouve sur le cordon littoral

A.1.4 - FACILITER L'APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS LOCAUX : VISIBILITÉ ET DÉMOCRATISATION DES PRODUITS LOCAUX

Pourquoi cette action ?

Bien que l'offre alimentaire soit diversifiée en matière de production, elle n'en n'est pas pour autant visible ni bien répartie de manière homogène sur le territoire. Les modèles de circuits courts restent eux aussi plutôt restreints et sont très peu visibles, ce qui ne permet pas aux consommateurs (notamment les moins avertis) de s'approvisionner dans un seul endroit, ni d'identifier correctement où se trouve l'offre alimentaire locale ("où est-ce que je peux acheter tel ou tel produit ?!" par exemple). Cette action implique également de s'appuyer sur l'existant (les marchés de plein vent par ex.) et de réfléchir dans un premier temps à une meilleure structuration des modèles de circuits courts déjà présents dans l'optique d'une meilleure visibilité de l'offre alimentaire pour les consommateurs. Bien sûr, la promotion de cette production locale devra être renforcée.

Les étapes clés :

- Création d'un calendrier/encart détachable à insérer dans les bulletins communaux et intercommunaux sur les produits de saison en France et localement > Valoriser et sensibiliser le grand public à la saisonnalité, aux différentes filières et aux différentes variétés.
- Promotion des outils pédagogique de l'ADEME : Datagir
- Marché de plein vent : Permettre aux consommateurs de mieux identifier les produits sur les marchés > s'inspirer de la certification « ici c'est local ! » par la mise en place d'une attestation producteur/vendeur...permettant d'attester sur un stand donné que c'est bien le producteur qui vend les produits qu'il cultive sur son étal.
- Insérer le PAT dans les manifestations locales
- Établir un plan de communication pour communiquer sur l'offre alimentaire locale en coopération avec les 5 intercommunalités.

Les résultats attendus :

- > Une offre alimentaire plus diversifiée dans l'existant (modèle de circuits courts supplémentaires)
- > Qualité et identification des marchés de plein vent qui se sont renforcées
- > Meilleure connaissance des besoins des consommateurs en matière d'alimentation
- > Une offre alimentaire locale plus accessible géographiquement.

Rapport à la stratégie :



Financements possibles :

Région Occitanie, LEADER, EPCI, Banque des territoires

Partenaires :

- Collectivités territoriales (dont écoles...)
- Producteurs
- CIVAM, ADDEARG
- Consulaires : Chambre d'agriculture
- Institutionnels : CD30 & 34
- Marchés Paysans 34

Porteur de projets :

- PETR comme coordinateur d'actions

Quelques chiffres :

3 critères prioritaires dans l'achat de produits locaux : origine géographique, qualité, la fraîcheur/ 92% des répondants à l'enquête CSA Research & Région Occitanie déclarent qu'ils privilégieraient les aliments produits en Occitanie s'ils étaient facilement identifiables/ 52% des dépenses annuelles de consommation des ménages (Gard, Hérault), sont consacrées à l'alimentation

AXE 2

L'agriculture de demain, durable, résiliente et tournée vers le territoire : soutien aux installations agricoles et développement de pratiques responsables

- A2.1** - Promouvoir des pratiques agroécologiques, moins consommatrices d'eau.
- A2.2** - Identifier et permettre la valorisation des invendus agricoles et restes alimentaires
- A2.3** - Favoriser l'installation d'agriculteurs viables dans la logique du PAT notamment par la formation et l'accompagnement vers des pratiques vertueuses

E
N
J
E
U
X

- Développer une agriculture plus respectueuse de l'environnement sur le territoire
- Réduire et/ou valoriser le gaspillage agricole et alimentaire
- Engager davantage le territoire dans une transition environnementale, agricole et alimentaire.

Le Projet Alimentaire Territorial s'insère dans de multiples politiques territoriales notamment dans les PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) :

- > PCAET : Mis en place dans chacune des intercommunalités qui composent le PETR, ces plans ont pour finalité de proposer un modèle plus durable en amenant les acteurs locaux (publics ou privés) vers un changement de pratiques.
- > Une étude Clim'Agri a été réalisée en 2019-2020 par la Chambre d'Agriculture (Diagnostic énergie-gaz à effet de serre ainsi qu'une étude prospective) afin de diminuer les émissions de GES en agriculture à l'échelle du Gard.

A.2.1 - PROMOUVOIR DES PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES, MOINS CONSOMMATRICES D'EAU

Pourquoi cette action ?

L'été 2019 a été marqué par de fortes chaleurs dont les plus conséquentes ont été enregistrées sur le territoire Vidourle Camargue, impactant directement les productions (restrictions d'eaux, dégâts sur les cultures et l'élevage...). Des solutions sont donc à imaginer afin de permettre au territoire d'être plus résilient face à ces aléas de plus en plus fréquents.

Les étapes clés :

- Associer les irrigants à la réflexion afin d'optimiser et améliorer certaines pratiques (arrosage par exemple...)
- Travailler aux pratiques/techniques d'irrigation notamment des outils de gestion et d'optimisation de la ressource (arrosage de nuit, sondes tensio-métriques, goutte à goutte enterré, choix des cultures, etc.)
- Favoriser l'expérimentation et l'implantation de cultures moins gourmandes en eau : légumineuses par exemple...
- Réfléchir aux solutions pour lutter contre la salinisation des sols qui devient un problème agricole majeur. Celle-ci est devenue une cause importante de désertification, d'érosion et de dégradation des sols et de l'agriculture et plus largement de la biodiversité.
- Le Conseil de développement du PETR Vidourle Camargue porte également une commission « eau » > réfléchir aux éventuels leviers de coopération avec les objectifs stratégiques du PAT Vidourle Camargue.

Les résultats attendus :

- > Une lutte engagée concrètement contre la salinisation
- > Soutient des échanges entre collectifs d'agriculteurs ayant adopté des démarches de développement différentes du point de vue de leurs motivations, de leur fonctionnement et de l'accompagnement de leurs trajectoires
- > Rendre pérenne les ressources et permettre une gestion de manière optimisée, en particulier concernant l'eau
- > Réflexion et expérimentation et développement de cultures résilientes (augmentation des cultures dites résilientes comme des légumineuses)

Financements possibles :

Région Occitanie, FEDER, FEADER, EPCI, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, ADEME, France AgriMer, BPI France, Ministère Agriculture et Alimentation

Exemple sur un autre territoire :

Démonstrateur SALT'EAUX

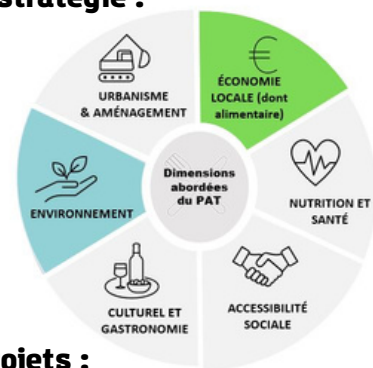
Porté par Suez Eau France en partenariat avec les Grands Domaines du Littoral (GDL) et avec la participation (entre autres) des collectivités de Sète Agglopolie Méditerranée (SAM) et de la Communauté de Communes Terre de Camargue (CCTC), ce projet vise à étudier le territoire et trouver des solutions efficaces et pérennes comme pour lutter contre la salinité des sols devenant un véritable enjeu de préservation des milieux.

En effet, une concentration élevée en sel dans l'eau ou dans les sols affectera négativement le rendement des récoltes et provoque déjà une dégradation des sols ainsi qu'une pollution des eaux souterraines.

Quelques chiffres :

4 à 9 millions de m³ prélevés dans le cadre de l'agriculture (Gard et Hérault)/ Salinisation des eaux qui remonte dans la partie centre du territoire/ 10aine de communes ayant un indicateur de fréquence de traitement en pesticides supérieur à la moyenne (IFT sup. à 5)

Rapport à la stratégie :



Porteur de projets :

- Chambre d'agriculture
- Collectivités territoriales

Partenaires :

- Collectivités territoriales
- Agriculteurs et organismes accompagnateurs (CIVAM, ADDEARG, CA, etc.)
- Recherche (CIRAD, INRAE...)
- Réseau des CIVAM

A.2.2 - IDENTIFIER ET PERMETTRE LA VALORISATION DES INVENDUS AGRICOLES ET RESTES ALIMENTAIRES

Pourquoi cette action ?

Chaque année en France, 10 millions de tonnes de produits alimentaires sont perdues ou gaspillées, soit l'équivalent de 18 milliards de repas jetés à la poubelle, réparties sur tous les maillons de la filière, de la production à la consommation. En France, les pertes alimentaires au stade de la production sont estimées à 3,2 millions de tonnes par an par l'ADEME. La filière fruits et légumes est la plus concernée en raison de sa dépendance aux aléas climatiques, de la périssabilité et des normes de commercialisation des produits. A l'échelle du PETR, les acteurs locaux du secteurs agricoles font le même constat mais aucune étude n'a pour le moment été engagée pour quantifier l'envergure de ces pertes alimentaires « non consommées/ables ». La question se pose également pour les restes alimentaires provenant de la restauration scolaire, qui ne sont pas valorisés systématiquement.

Les étapes clés :

- Recherche d'exemples d'organisations similaires concernant les invendus agricoles/ restes ou gaspillage alimentaire chez les particuliers
- Prise de contact avec la cuisine centrale du Pays de l'Or sur la gestion de leurs restes alimentaires > Organisation d'une visite à destination des élus et agents des collectivités en charge de la restauration scolaire/collective.
- Organisation de groupe de travail avec producteurs et intermédiaires : Sur le territoire Vidourle Camargue, aucune étude n'a déjà été réalisée pour connaître la quantité d'invendus et de pertes en produits agricoles (non transformés) ou alimentaires. Bien qu'il reste difficile de savoir exactement les quantités et les lieux à un instant T, un recensement des quantités et des lieux de pertes, produits non récoltés ou restes alimentaires permettrait d'organiser la collecte des invendus.
- Concernant les invendus agricoles : imaginer une solution logistique locale avec les intermédiaires > possibilité d'envisager la récolte et la transformation de ces invendus agricoles via un projet d'économie sociale et solidaire (chantier d'insertion)
- Concernant les restes alimentaires en RHD : IDEM / Concernant la restauration chez les particuliers : faire appel au RAC (réseau alimentaire citoyen) pour imaginer de petites actions structurantes et permettant de réduire le gaspillage alimentaire (frigo communal partagé, quid des composteurs ? etc.)

Les résultats attendus :

- > La valorisation des restes alimentaires et agricoles en restauration collective à destination d'un public fragile et précaire
- > Acteurs locaux de l'alimentation mis en lien dans l'optique d'améliorer la valorisation des produits alimentaires
- > Des invendus agricoles identifiés sur le territoire et valorisés localement
- > Un gaspillage alimentaire maîtrisé qui permette de générer de nouvelles activités économiques et de nouveaux emplois pour la valorisation des déchets

Financements possibles :

Région Occitanie, FEDER, FEADER, EPCI, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, ADEME, France AgriMer, BPI France, Ministère Agriculture et Alimentation

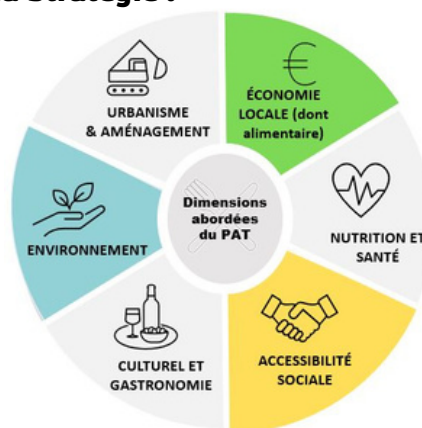
Porteur de projets : Partenaires :

- ADEME, Région Occitanie,
- PETR (via réseau alimentaire citoyen)
- Collectivités territoriales
- Producteurs
- CIVAM, ADDEARG
- Consulaires : Chambre d'agriculture
- Institutionnels : CD30 & 34

Quelques chiffres :

79 kg/habitant/an de déchets alimentaires/ 1/5 de la production alimentaire est gaspillée chaque année/ gaspillage alimentaire = coût écologique car l'alimentation représente 20% des émissions de gaz à effets de serre d'un Français

Rapport à la stratégie :



A.2.3 - FAVORISER L'INSTALLATION D'AGRICULTEURS VIABLES DANS LA LOGIQUE DU PAT NOTAMMENT PAR LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT VERS DES PRATIQUES VERTUEUSES

Pourquoi cette action ?

En l'espace de 10 ans, c'est plus de 500 exploitations agricoles qui ont disparu. En parallèle, la superficie moyenne par exploitant ne cesse de progresser, conduisant à une concentration croissante de l'activité. Un phénomène d'autant plus préoccupant que dans les 10 ans à venir, un paysan sur deux va quitter le métier d'agriculteurs. Aujourd'hui déjà, à l'échelle du Gard et de l'Hérault, on observe 1 installation pour 4 départs en retraite. Les acteurs locaux insistent donc sur la nécessité de favoriser la reprise de toutes les fermes existantes car il s'agit d'un enjeu décisif pour arrêter la concentration des exploitations et installer plus d'agriculteurs. Ils y voient aussi l'opportunité de favoriser l'émergence d'exploitation résiliente et les pratiques vertueuses (agriculture paysanne et durable, agroécologie...)

Les étapes clés :

- Réalisation d'un diagnostic par les structures compétentes sur les besoins du territoire en matière de foncier agricole : quels besoins économiques en matière de foncier ? quels besoins des (potentiels) porteurs de projets et des filières agricoles ? etc.
- Encourager la transition agroécologique par l'échange et le partage de pratiques entre agriculteurs d'horizons différents (via comité, soirée-débat, groupe de travail...)
- Faciliter la transmission des fermes, en apportant via une stratégie commune et les organismes compétents, de la médiation entre propriétaires, cédants et repreneurs : sensibilisation, mise en relation, etc.

Les résultats attendus :

- > Une image de l'agriculture et du métier de paysan redorée
- > Préservation des cultures agricoles et des spécificités territoriales sur le long terme
- > Lutte contre la forte décroissance des exploitations agricoles
- > Une meilleur développement des pratiques qui vont vers une logique de transition écologique, agricoles et alimentaires

Financements possibles :

FEADER, Agence du Bio

Exemple sur un autre territoire :

Formation des agriculteurs aux bonnes pratiques : le choix Planète Safe

L'organisme accompagne d'abord les exploitants agricoles directement sur site et identifie leurs points forts et les besoins d'amélioration. Il propose ensuite des plans d'action si besoin, dans le respect des pratiques, des exigences et des convictions des agriculteurs.

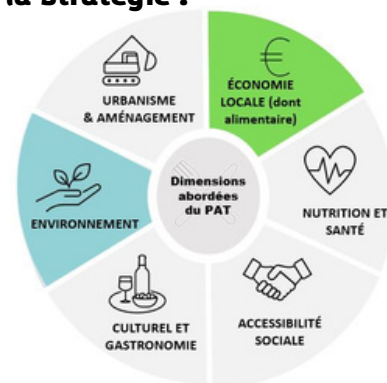
Par ailleurs, il propose aussi des modules de formation liés aux thématiques du sol, de la protection phytosanitaire et de l'entretien de la plante : formation "connaître son sol pour bien connaître sa plante"...

Ces dispositifs permettent aussi de faire rencontrer les agriculteurs entre eux, favoriser l'échange et l'interconnaissance même entre pratiques différentes.

Quelques chiffres :

L'agriculture régionale émet à l'hectare 35% moins de GES que la moyenne nationale/ Le Gard et l'Hérault est le département ayant souscrit le plus de MAEC en Occitanie (20% des montants engagés)/ Moyenne de traitement des pesticides par hectare supérieure aux moyennes départementales et nationales : 5,2 pour le PETR contre 2,7 en Occitanie et 3,5 en France.

Rapport à la stratégie :



Porteur de projets :

- Collaboration entre PETR et EPCI

Partenaires :

- Collectivités territoriales
- Producteurs
- CIVAM, ADDEARG
- Consulaires : Chambre d'agriculture
- Autres organismes professionnels agricoles (Réseau Inpact Occitanie par exemple)

AXE 3

L'accessibilité sociale à l'alimentation : démocratiser une alimentation saine, de qualité pour tous...et lui redonner du sens

- A3.1** - Accompagner les collectivités dans leur volonté d'inclure plus de circuits courts dans les marchés publics
- A3.2** - Rapprocher producteurs et consommateurs en permettant la mise en œuvre d'actions qui permettent l'échange, la sensibilisation, la découverte et l'éducation.
- 3 publics ciblés : le grand public, les scolaires et le public en situation de précarité.

E
N
J
E
U
X

- Éduquer au goût la population en la sensibilisant aux produits locaux
- Démocratiser l'alimentation locale, qualitative et saine puis tendre vers son accessibilité à tous y compris pour les publics fragiles
- Faciliter l'approvisionnement en produits locaux

En mars 2017, le comité stratégique de la filière alimentaire, présidé par le ministère de l'Agriculture, a publié une étude prospective sur les comportements alimentaires de demain...En 2018, c'est la Région Occitanie qui lance une large et vaste consultation sur l'alimentation au domicile des habitants en Occitanie. C'est plus de 52 000 personnes enquêtées.

Ces deux enquêtes présentent plusieurs changements liées (nouvelles préoccupations environnementales, dualité entre numérique et achat de proximité, modification du modèle de repas traditionnel, développement de la "consom'action", etc.) à des tendances modulées par des facteurs qui peuvent être mis en regard des caractéristiques de la population en territoire Vidourle Camargue. Selon les territoires, les facteurs culturels, démographiques, de modes de vie, de valeurs et d'accès aux technologies influents sur les pratiques des consommateurs. De plus, le contexte économique contraint le budget des consommateurs, devenu une variable d'ajustement dans leurs choix alimentaires.

A.3.1 - ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LEUR VOLONTÉ D'INCLURE PLUS DE CIRCUITS COURTS DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Pourquoi cette action ?

Les collectivités souhaitent de plus en plus s'approvisionner en circuits courts, mais elles sont contraintes par les règles des marchés publics. L'objectif est de former/d'accompagner les commandes publics aux produits locaux. Cette tâche est plus aisée pour des marchés publics d'une moindre ampleur. L'accompagnement pourrait être bilatéral sachant que les producteurs n'ont pas toujours la connaissance requise pour répondre aux marchés publics.

Parallèlement, une contractualisation entre les producteurs et les collectivités peut faciliter les marchés publics et permet aux producteurs d'anticiper les productions d'une année sur l'autre pour répondre aux demandes des restaurants scolaires.

Les étapes clés :

- Bien recenser l'existant, autrement dit le fonctionnement de chaque intercommunalité en matière de restauration collective : mode de gestion (conçue ou par cuisine centrale), besoins en matière de production locale, catégorie(s) de produits manquante(s) ? etc.
- S'approprier les règles de la commande public pour inclure, utile pour une meilleure intégration des circuits courts
- Porter un travail collectif sur la négociation de prix avec les producteurs locaux

Les résultats attendus :

- > Respect de la loi EGALIM (part produits locaux, AB, sous signe de qualité, etc.)
- > Une alimentaire qui ait retrouvé son sens initial (goût, origine, lien à terre, etc.)
- > Un meilleur accès géographique à l'offre alimentaire locale
- > Échanges plus fréquents et décloisonnés entre producteurs, fournisseurs et acheteurs

Financements possibles :

Non identifiés car le projet d'action ne nécessitera pas forcément de co-financements extérieurs (hors animation territoriale)

Des formations sont d'ores et déjà programmer pour mieux s'approprier les marchés publics en restauration collective.

Porteur de projets :

-Collaboration entre PETR et EPCI

Partenaires :

- Collectivités territoriales
- Producteurs
- CIVAM
- Départements

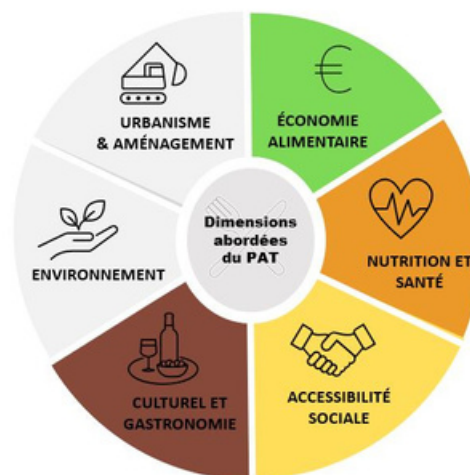
Quelques chiffres :

7 000 repas/jour servis pour la restauration scolaire en Vidourle Camargue

53 restaurants scolaires sur le territoire

9 parents sur 10 souhaitent que des produits bio soient proposés en restauration scolaire

Rapport à la stratégie :



Exemple sur un autre territoire :

L'ARDAB, Association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire

L'ARDAB a mis en place un dispositif pour aider les restaurants collectifs à introduire des produits locaux et bio dans leurs menus. Diverses actions sont proposées comme le diagnostic de la cuisine, la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs, l'appui à la rédaction des marchés publics ou encore la mise en réseau avec des fournisseurs biologiques et avec d'autres restaurants collectifs engagés dans une démarche similaire.

A.3.2 - RAPPROCHER PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS EN PERMETTANT LA MISE EN OEUVRE D'ACTION QUI PERMETTENT L'ÉCHANGE, LA SENSIBILISATION, LA DÉCOUVERTE ET L'ÉDUCATION

Pourquoi cette action ?

Certainement le fil conducteur de ce PAT, celui de l'éducation et de la sensibilisation à l'alimentation. Au-delà de l'accès à des produits frais et de qualité pour le plus grand nombre, particuliers comme professionnels, il semble fondamental de permettre à chacun (notamment les moins avertis), de s'informer sur les enjeux de l'alimentation durable (santé, environnement, etc.), de découvrir comment changer/améliorer ses pratiques, d'être acteur de son alimentation tout en restant maître de son budget. Bien sûr, les actions qui en découleront seront à destination du grand public mais la concertation des acteurs locaux a permis d'axer ces actions sur 2 autres types de public bien spécifiques : les scolaires et les publics fragiles (précaires).

Les étapes clés :

- LES SCOLAIRES : Poursuivre et harmoniser les actions en cours et à venir à l'échelle des 5 communautés de communes.
 - LES PUBLICS FRAGILES ET L'AIDE ALIMENTAIRE : Développer le Glanage > une pratique autorisée mais oubliée peu à peu. Or cela répond à plusieurs objectifs du Projet Alimentaire Territorial, notamment en termes de lutte contre le gaspillage agricole et d'accessibilité sociale à une alimentation locale. Afin que ce dispositif ne soit pas vu comme une contrainte, un premier pas sera consacré à identifier les fermes acceptant le glanage et à construire ensemble les règles de « bonne conduite » > Cette action doit se dérouler en plusieurs étapes :
 - Lancement du projet de glanage avec les partenaires et mobilisation des acteurs sociaux, producteurs identifiés... : temps de concertation et de construction de l'action (notamment via l'ADEME qui peut-être un levier de financement).
 - Mobilisation des glaneurs-ses et planification des cueillettes : plusieurs journées de glanage pourront avoir lieu et des événements ponctuels de type « fête du glanage » pourront s'effectuer sur le territoire pour sensibiliser à cette pratique...
 - Défi FAP > Le défi FAAP (initialement Défis Famille à alimentation positive) est inspiré d'un autre défi appelé Familles A Énergie Positive (FAEP). Cette démarche est portée par le réseau des agriculteurs et agricultrices bio, membres de la FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique). Un défi ne peut être démarré sur un territoire que lorsqu'il est proposé et animé par un GAB (groupement d'agriculteur bio) ou une MAB (maison de la Bio) membre de la FNAB . L'objectif de ce défi est de démontrer de manière conviviale que l'on peut avoir une alimentation savoureuse, bio et locale, sans augmenter son budget alimentaire !
- LE GRAND PUBLIC :
- Evènementiel
 - Actions ponctuelles de sensibilisation et d'éducation à l'alimentation

Les résultats attendus :

- > La continuité du travail déjà engagé avec les enfants, entre l'école et la maison
- > Une éducation et une sensibilisation renforcées et cohérentes sur l'ensemble du territoire
- > Meilleure sensibilisation ayant permis de renouer les liens entre citoyens/ agriculteurs/ démocratiser l'alimentation et ancrer davantage les bienfaits du "fait-maison"

Financements possibles :

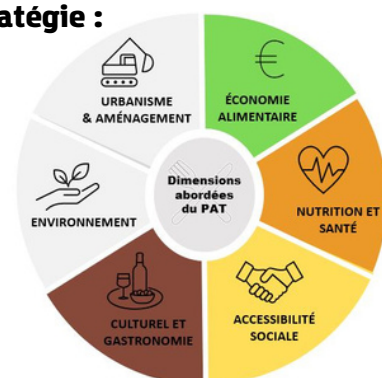
Non identifiés car le projet d'action ne nécessitera pas forcément de co-financement extérieurs (hors animation territoriale)

Frais de communication lié à des actions de sensibilisation ou de communication, etc.

Porteur de projets : Partenaires :

- Collaboration entre PETR et EPCI
- Collectivités territoriales (dont écoles...)
- Producteurs
- Consulaires : Chambre d'agriculture

Rapport à la stratégie :



AXE 4

Renforcer l'action foncière et l'accès au bâti agricole

- A4.1** - Permettre la mise en place d'un espace test...qui permettent aussi le développement d'une culture résiliente et adaptée au contexte pédoclimatique (filère légumineuse notamment...)
- A4.2** - Appuyer/ permettre la constitution de réserves foncières pour les collectivités
- A4.3** - Porter une réflexion sur les outils permettant de préserver la vocation des terres agricoles et communiquer sur leur nécessité : notion de multifonctionnalité de l'agriculture...

- E
N
J
E
U
X**
- Préserver durablement la vocation des terres agricoles
 - Trouver le juste équilibre entre phénomène de déprise agricole et d'abandon des espaces agricoles (friches notamment)
 - Permettre aux collectivités d'avoir les bons outils et leviers en main, utiles au maintien de leurs terres agricoles

La question du foncier agricole est abordée dans les documents d'urbanisme et d'aménagement comme le SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) et les différents PLU (Plan Local d'Urbanisme) :

- > Les 2 SCoT, portés par le Syndicat Mixte du SCoT Sud Gard et du Pays de Lunel donnent les grands objectifs en matière d'occupation du sol
- > Les PLU doivent en principe être compatibles aux SCoT. On retrouve notamment dans ces documents la destination des parcelles (zone urbanisée, à urbaniser, agricole, naturelle, etc.)
- > 2 CRTE (Contrat de Relance et de Transition Écologique), un CTO (Contrat Territorial Occitanie) et le FESI (Fonds Européens Structurels d'Investissements) sont présents sur le territoire. Ces contrats ont notamment pour objectif de mettre la transition écologique en clé de lecture de toutes les politiques publiques conduites par les collectivités. L'alimentation et l'agriculture figurent d'ailleurs parmi les axes opérationnels retenus.

A.4.1 - PERMETTRE LA MISE EN PLACE D'UN ESPACE TEST QUI POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE CULTURE RÉSILIENTE ET ADAPTÉE AU CONTEXTE PÉDOCLIMATIQUE

Pourquoi cette action ?

Bien que l'agriculture soit une activité économique impactante, les principaux indicateurs agricoles sont à la baisse : le nombre d'exploitations (-37,5%) entre 2010 et 2020, de la SAU (- 8,35 ha moyenne, mais plus de - 15% dans certaines intercommunalités). Entre 2000 et 2010, Le territoire affiche plus de 3 500 ha de friches, localisées principalement autour des aires urbaines. Même si une grande partie d'entre elles semblent être privées, certaines sont peut-être publiques et cumulent même d'autres bons indicateurs : bonne irrigation, bon potentiel agronomique. L'enjeu apparaît désormais sur le lien à effectuer entre les friches les plus pertinentes et des agriculteurs potentiels. Il s'agit principalement de s'appuyer sur notre culture d'aide au développement des territoires vers les activités agricoles. Afin de sécuriser les parcours de certains candidats à l'installation, d'accompagner la professionnalisation de personnes déjà positionnées sur le métier d'agriculteur, de proposer et de tester des itinéraires techniques orientés vers l'agroécologie, plusieurs structures locales et/ou collectivités pourraient même se proposer de mettre en œuvre ces espaces-test sur le territoire.

Les étapes clés :

- Étudier la faisabilité d'une installation de lieu-test sur un site bien précis
- Monter le partenariat avec les acteurs impliqués dans l'espaces-test : partenaires techniques, partenaires financiers (pour l'investissement sur le lieu et pour le financement du test d'activité)
- Aménager le lieu test pour pouvoir accueillir le premier porteur de projet d'ici 2024.

Les résultats attendus :

- > Soutient à l'accompagnement et l'encouragement des nouveaux exploitants dans cette transition plus verte
- > Réflexion engagée sur l'expérimentation de cultures résilientes
- > Une meilleure démarche d'autonomie et de développement des circuits courts
- > Sécurisation de l'alimentation à l'échelle du PETR, notamment à destination de la restauration collective

Financements possibles :

Région Occitanie, France AgriMer, Banque des territoires, FEADER

Exemples sur un autre territoire :

Les espaces test agricoles

Mis en place en France en 2007, les espaces test agricoles permettent à des porteurs de projet, pour la plupart non issus du monde agricole ou rural, d'expérimenter leur future installation dans un contexte sécurisant : cadre juridique approprié conseil personnalisé et mise à disposition de moyens de production

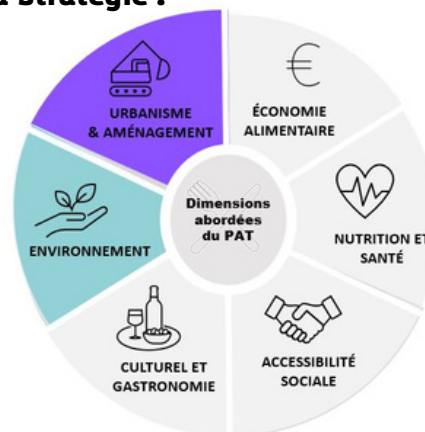
Projet FIBANI - 3M

Dénoté FIBANI pour Filières à Bas Niveaux d'Intrants, ce projet porté par la Métropole de Montpellier Méditerranée vise à identifier les cultures qui pourraient se développer sur le territoire, et plus particulièrement la filière légumineuse !

Quelques chiffres :

Le territoire Vidourle Camargue ne répond qu'à 26,8 % de ses besoins alimentaires/ les friches agricoles représentent 11,30% de la SAU

Rapport à la stratégie :



Porteur de projets :

- Collectivités, agriculteurs

Partenaires :

- Collectivités territoriales (dont services SIG...)
- Organismes professionnels pour l'agriculture : CIVAM, ADDEARG, INPACT Occitanie, Terre de liens
- Propriétaires de terres & agriculteurs
- SAFER, CREFAE, etc.

A.4.2 - LA CONSTITUTION DE RÉSERVES FONCIÈRE POUR LES COLLECTIVITÉS

Pourquoi cette action ?

La maîtrise du foncier agricole est une clé de réussite par le biais de différents outils, notamment au regard des enjeux agricoles du territoire et de la volonté de construire une politique agricole et alimentaire territoriale durable. Les récentes chiffres révélés par le diagnostic alimentaire et agricole montrent un phénomène de déprise sur le territoire, dont le foncier est une problématique majeure dans ce phénomène. En effet, 600 ha de terres agricoles ont été consommées pour l'artificialisation ces 10 dernières années, et plus de 3 700 ha de friches agricoles (11,30% de la SAU) ont été recensés sur le territoire, résultat de phénomènes spéculatifs sur le marché foncier rural, le ralentissement de certaines filières agricoles, problèmes techniques, succession non assurée des exploitations, etc.

Pour pallier ces phénomènes de consommation et d'abandon des espaces agricoles et dans un souci d'encadrer, de protéger et de valoriser ces espaces, de nombreux outils juridiques et fonciers sont mobilisables, à adapter selon les situations. Ces outils permettraient de soutenir le développement de l'agriculture du territoire, au profit d'une diversification des productions et d'une alimentation en circuits courts.

Les étapes clés :

- Réalisation de diagnostics agronomiques sur les parcelles que les collectivités envisagent d'acquérir
- Réalisation d'un inventaire des biens vacants et sans maître
- Implication des citoyens dans les choix d'aménagement du territoire entre usages alimentaires et non alimentaire (énergie, loisirs, urbanisation...) des terres agricoles.
- Organiser la promotion dans chaque commune des surfaces agricoles disponibles
- Animer et mettre en œuvre une stratégie foncière « multipartite »

Les résultats attendus :

- > Des collectivités locales qui identifient mieux les compétences et leviers nécessaires pour influencer sur le développement économique agricole notamment via le foncier
- > Meilleure appropriation des réalités professionnelles des agriculteurs, des pratiques agricoles durables et respectueuses ainsi que les freins au changement de pratiques
- > Évolution des prix du marché foncier agricole des installations à l'échelle du PETR

Financements possibles :

Fondation UEM, Région Occitanie

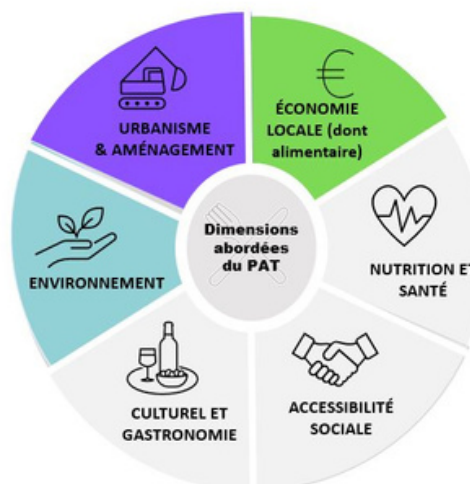
Porteur de projets :

- Collaboration entre PETR et EPCI

Partenaires :

- Collectivités territoriales (dont écoles...)
- Producteurs
- CIVAM, ADDEARG
- Consulaires : Chambre d'agriculture
- Autres organismes professionnels agricoles (Réseau Impact Occitanie par exemple)

Rapport à la stratégie :



Quelques chiffres :

600 ha artificialisés ces 10 dernières années à l'échelle du territoire / 47% d'espaces agricoles consommés par d'autres activités que celle de l'agriculture entre 2000 et 2010/ Écart de prix du m² agricole de +13 % dans certaines zones Héraultaises entre 2017 et 2018

A.4.3 - PORTER UNE RÉFLEXION SUR LES OUTILS PERMETTANT DE PRÉSERVER LA VOCATION DES TERRES AGRICOLES ET COMMUNIQUER SUR LEUR NÉCESSITÉ

Pourquoi cette action ?

En l'espace de 10 ans, c'est plus de 500 exploitations agricoles qui ont disparu. En parallèle, la superficie moyenne par exploitant ne cesse de progresser, conduisant à une concentration croissante de l'activité. Un phénomène d'autant plus préoccupant que dans les 10 ans à venir, un paysan sur deux va quitter le métier d'agriculteurs. Aujourd'hui déjà, à l'échelle du Gard, on observe 1 installation pour 4 départs en retraite. Les acteurs locaux insistent donc sur la nécessité de favoriser la reprise de toutes les fermes existantes car il s'agit d'un enjeu décisif pour arrêter la concentration des exploitations et installer plus d'agriculteurs. Ils y voient aussi l'opportunité de favoriser l'émergence d'exploitations résilientes et aux pratiques vertueuses (agriculture paysanne et durable, agroécologie...)

Les étapes clés :

- Pour former et sensibiliser les élus sur le maintien de l'activité et des espaces agricoles, des temps d'échange de bonnes pratiques, d'animation et de suivi doivent être organisés.
- Définir les besoins de chaque collectivité afin d'apporter les outils les plus pertinents
- Permettre aux agriculteurs et aux collectivités de pouvoir bénéficier de temps d'échanges sur leurs besoins respectifs dans l'optique d'un partenariat pérenne = Coopérer entre acteurs pour permettre des solutions pertinentes en matière de préservation des terres.

Les résultats attendus :

- > Un nombre de terre agricole (hors friches) qui soit constant et/ou croissant sur le long terme
- > Meilleure compréhension de l'articulation entre alimentaire et agriculture
- > Des terres agricoles qui soient davantage protégées par l'acquisition d'outils concrets
- > Une prise de conscience de la multifonctionnalité de l'agriculture du grand public

Financements possibles :

A part le FEADER, les autres pistes ne sont pas encore identifiées car le projet méritera d'être affiné en lien avec la SAFER via la convention qui sera prochainement établie ainsi que du groupe de travail relatif à cette piste d'action

Exemple sur un autre territoire :

Formation "Agriculture et Alimentation" dédiée aux élus des collectivités dans le cadre du PAT de la communauté d'agglomération d'Alès

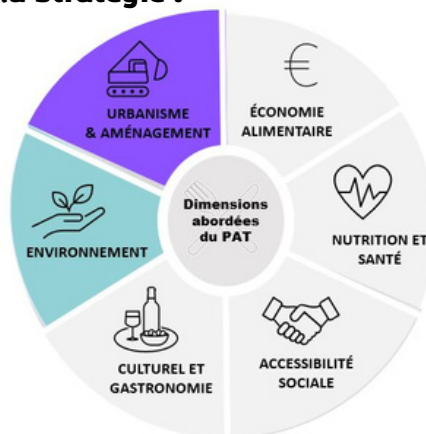
Dans le cadre de son PAT et de ses actions de sensibilisation des élus, le PAT d'Alès met en place des journées de formations destinées à des élus qui ne sont pas encore mobilisés activement sur des initiatives en faveur de la transition agroécologique et alimentaire, mais qui ont la volonté d'engager leur commune ou intercommunalité sur ce chemin. 4 objectifs principaux sont visés à travers ces journées :

- une meilleure compréhension des enjeux et raisons d'agir ;
- des réponses concrètes à leurs interrogations et préoccupations;
- des exemples de leviers d'action, grâce notamment à des témoignages d'élus;
- un espace d'échange entre pairs

Quelques chiffres :

530 exploitations disparues en 10 ans/ 1 installation pour 3 départ en retraite

Rapport à la stratégie :



Porteur de projets :

- Collaboration entre PETR et EPCI

Partenaires :

- Collectivités territoriales
- Région
- SAFER
- CIVAM, ADDEARG
- Consulaires : Chambre d'agriculture